



Brèves Parlementaires

CALENDRIER DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le mardi 10 septembre. Sont notamment prévus à l'ordre du jour :

- L'examen des PJ **Orientation des Mobilités, Energie Climat, Economie circulaire et Bioéthique**
- L'examen d'une PPL visant à **clarifier le droit électoral**
- Une déclaration du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale suivie d'un **débat sur la politique migratoire** de la France et de l'Europe

APPLICATION DE LA RÉFORME DU RÈGLEMENT

La réforme du règlement adoptée à l'Assemblée nationale début juin, validée le 5 juillet 2019 par le Conseil Constitutionnel, entre en vigueur le 1er septembre 2019. Contrairement à la volonté initiale de la majorité, la réforme ne prévoit **pas de modification du système des Questions au Gouvernement**.

RENOUVELLEMENT À MI-MANDAT AU SEIN DU GROUPE REM

Le principe du renouvellement à mi-mandat avait été décidé en juin 2017 pour apporter « respiration » et « émulation », alors que Richard FERRAND était Président du groupe REM. Les sortants ne devaient initialement pas pouvoir se représenter pour ces postes-clés, mais le groupe a finalement modifié son règlement pour permettre cette possibilité.

Gilles LE GENDRE (PARIS) reste donc président du groupe REM à l'Assemblée nationale. Il a recueilli 161 voix sur 295. Il faisait face à cinq concurrents : Florent BOUDIÉ (Gironde), qui a recolté 76 suffrages, Olga GIVERNET (Ain) 28, Perrine GOULET (Nièvre) 17, Christophe JERRETIE (Corrèze) 12 et Stéphanie DO (Seine-et-Marne) 1.

Trois présidents de commission ont été reconduits au premier tour :

- **Roland LESCURE** (Français hors de France) aux Affaires économiques
- **Barbara POMPILI** (Somme) au Développement durable
- **Bruno STUDER** (Bas-Rhin) aux Affaires culturelles

A l'issue d'un second tour, **Yaël BRAUN-PIVET** (Yvelines) et **Brigitte BOURGUIGNON** (Pas-de-Calais) ont également retrouvé leur siège à la tête des commissions des Lois et des Affaires sociales. Seul Jean-Jacques BRIDEY (Val-de-Marne) est remplacé par **Françoise DUMAS** (GARD), élue présidente de la commission de la Défense. Quant aux vice-présidents de l'Assemblée, **Hugues RENSON** (Paris) a été réélu, mais **Laëtitia SAINT-PAUL** (Maine-et-Loire) remplacera la sortante Carole BUREAU-BONNARD (Oise). Enfin, **Jean-René CAZENEUVE** (Gers) a été réélu président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Pour le poste de rapporteur général du budget, occupé par Joël GIRAUD (Hautes-Alpes), la passation de pouvoir est prévue avec **Laurent SAINT-MARTIN** (Val-de-Marne) en janvier 2020 après le vote du prochain budget.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL CONSOLIDE SA JURISPRUDENCE SUR L'INTERDICTION D'INTRODUIRE, APRÈS LA 1^{ÈRE} LECTURE, DES AMENDEMENTS SANS RELATION DIRECTE AVEC UNE DISPOSITION RESTANT EN DISCUSSION

Par sa décision n° 2019-786 DC du 11 juillet 2019, le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur la résolution clarifiant et actualisant le règlement du Sénat.

Le Conseil constitutionnel a partiellement censuré l'article 17 de la résolution qui visait à préciser les conditions dans lesquelles sont, par exception, recevables après la première lecture des amendements sans relation directe avec une disposition restant en discussion.

Selon une jurisprudence constante, le Conseil constitutionnel a rappelé que « les adjonctions ou modifications qui peuvent être apportées après la première lecture par les membres du Parlement et par le Gouvernement doivent être en relation directe avec une disposition restant en discussion. Toutefois, ne sont pas soumis à cette dernière obligation les amendements destinés à assurer le respect de la Constitution, à opérer une coordination avec des textes en cours d'examen ou à corriger une erreur matérielle.

En mode collaboratif !



A la demande du Premier ministre, les présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat, et du Conseil économique, social et environnemental, ont nommé les garants de la Convention citoyenne. Le rôle du **collège des garants** est d'assurer l'indépendance des travaux de la Convention, en veillant notamment au respect des principes d'impartialité et de sincérité.

Le collège des garants est composé de trois personnalités :

Anne FRAGO, nommée par le président de l'Assemblée nationale : directrice du service Culture et questions sociales de l'Assemblée nationale, Anne FRAGO a été responsable du groupe de travail « démocratie numérique et nouvelles formes de participation citoyennes », mis en place par le Président de l'Assemblée (2017-2018).

Michèle KADI, nommée par le Président du Sénat : directrice générale honoraire des services du Sénat. Elle a notamment assuré le secrétariat d'une commission d'enquête sur l'indépendance énergétique de la France.

Cyril DION, nommé par le Président du Conseil économique, social et environnemental : investi depuis plusieurs années sur les questions de transition écologique, à la tête de plusieurs organisations et initiatives visant à fédérer et accompagner les citoyens engagés dans ce domaine, Cyril DION a notamment créé en 2007, avec Pierre RABHI le Mouvement Colibris. Il a également cofondé en 2012 le magazine Kaizen et la collection « Domaine du possible » aux éditions Actes Sud. Il est également le co-réalisateur, avec Mélanie LAURENT, et le scénariste du film documentaire Demain, sorti au cinéma le 2 décembre 2015.

Evaluation de la concrétisation des lois Annonce de la mise en place d'une Mission d'Information



Laurent Saint-Martin @LauStMartin · 16 juil.

L'AssembléeNat lance sur ma proposition une mission d'information transpartisane sur l'application des lois.

La méthode : auditer les administrations, identifier les blocages, comparer avec d'autres pays.

L'objectif : rendre plus efficace l'application des lois.

#DirectAN



FOCUS

LES FRANÇAIS ET LA RENTRÉE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE 2019

Un sondage Harris Interactive pour La Lettre de l'Expansion publié le 26 août 2019 étudie les **attentes des Français en termes de mesures économiques et sociales** ainsi que la **confiance dont bénéficie le gouvernement** pour les mener à bien.

Un échantillon de 985 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus a été interrogé en ligne les 21 et 22 août 2019. Ils expriment de fortes attentes sur ces enjeux socioéconomiques :

- la **réduction du chômage** est jugée prioritaire par 73% des personnes interrogées
- l'**augmentation du pouvoir d'achat**, une priorité pour 67% d'entre eux.

Les personnes interrogées estiment également qu'il est prioritaire de réduire les inégalités sociales (57%), d'accroître la croissance (56%), de favoriser la transition énergétique (55%) et de réduire la dette publique (50%).

Les personnes interrogées se montrent plus sceptiques quant à la capacité du Gouvernement à les mettre en œuvre. Ils sont 40% à lui accorder leur confiance pour mener une politique permettant d'accroître la croissance, réduire le chômage et favoriser la transition énergétique. Moins de 30% lui font confiance pour augmenter le pouvoir d'achat, qu'il s'agisse du leur (27%) ou celui de leurs concitoyens en général (29%).

Les personnes interrogées attendent également des pouvoirs publics qu'ils mènent une bonne réforme des retraites (une priorité pour 59% d'entre eux). Néanmoins, seul un tiers d'entre eux indique faire confiance au gouvernement pour proposer et mettre en œuvre des mesures qui aillent dans le bon sens.

Calendrier

26 août → sept.	23	4-6 oct. nov. déc.	2020	25 janvier → 26 janvier
Tirage au sort des citoyens		6 week-ends de travail		Présentation des mesures citoyennes. Par la suite, réponse du Gouvernement puis éventuelles réactions des citoyens

RÉFORME DES INSTITUTIONS ET RENOUVEAU DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

Le Gouvernement a présenté le mercredi 28 août en Conseil des Ministres un projet de révision de la Constitution et deux projets de loi, organique et ordinaire, qui réforment les institutions. L'entrée en vigueur de la réforme institutionnelle est prévue au prochain renouvellement de l'Assemblée nationale s'agissant des dispositions relatives à l'élection des députés, et au prochain renouvellement du Sénat en septembre 2021 pour les dispositions relatives à celle des sénateurs. Le projet de réforme constitutionnelle ne sera pas discuté au Parlement sans "accord global" préalable de l'Assemblée et du Sénat, a prévenu la ministre de la Justice Nicole BELLOUBET à la sortie du conseil des ministres.

1. Le projet de loi constitutionnelle pour un renouveau de la vie démocratique, présenté par la ministre de la justice s'articule autour de trois axes : la participation citoyenne ; la proximité territoriale par une nouvelle étape de la décentralisation ; une justice renforcée dans son indépendance. Le projet prévoit aussi d'inscrire à l'article premier de la Constitution que la République « favorise la préservation de l'environnement, de la diversité biologique et l'action contre les changements climatiques ».

Sur la participation citoyenne

- permettre la mise en œuvre du service national universel
- élargir le champ du référendum de l'article 11 de la Constitution aux questions de société
- introduire un nouveau titre dans la Constitution spécifiquement consacré à la participation citoyenne
- ouvrir les conditions de mise en œuvre du référendum d'initiative partagée tout en élargissant son champ
- créer une nouvelle institution : le Conseil de la participation citoyenne, qui remplacerait le Conseil économique, social et environnemental

Sur les territoires

Le projet entend donner « plus de responsabilités et de libertés aux territoires », en introduisant un droit à la différenciation entre collectivités territoriales permettant :

- à certaines collectivités d'exercer des compétences, dont ne disposent pas les autres collectivités de la même catégorie,
- aux collectivités territoriales et à leurs groupements de déroger, lorsque la loi ou le règlement l'ont prévu, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences.

2. Le projet de loi organique et le projet de loi ordinaire visent :

- « à renforcer la qualité du travail du Parlement par la diminution de ses effectifs » de 25 % en fixant à 433 le nouvel effectif des députés (contre 577 actuellement) et à 261 celui des sénateurs (contre 348 actuellement). Cette mesure nécessite de **renouveler intégralement le Sénat en 2021**, à titre exceptionnel, afin que la réduction des effectifs s'applique concomitamment aux deux séries, préservant ainsi l'égalité entre ces dernières

- « à améliorer la représentativité de l'Assemblée nationale » par l'introduction d'une **dose de 20 % de proportionnelle** (soit 87 députés). Ils seront élus au scrutin de liste nationale à la représentation proportionnelle (listes paritaires, représentation à la plus forte moyenne, seuil d'accès à la répartition des sièges fixé à 5 % des suffrages exprimés). Seront également élus au scrutin de liste, dans une circonscription désormais unique, les députés élus par les Français établis hors de France. Les autres députés resteront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le scrutin proportionnel aura lieu le même jour que le premier tour du scrutin uninominal majoritaire, chaque électeur disposant pour voter de deux bulletins, un pour le député de sa circonscription et un pour une liste nationale

- « à renouveler la vie politique par l'instauration de dispositions limitant le cumul des mandats dans le temps » le projet prévoit une **limite de quatre mandats successifs** pour les députés et les sénateurs ainsi que les représentants au Parlement européen. S'agissant des fonctions exécutives locales, les présidents des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et les titulaires de fonctions exécutives des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre seront soumis à cette interdiction, à l'exception des maires des communes de moins de 9 000 habitants et des titulaires de fonctions dans les établissements publics de moins de 25 000 habitants.

LA RENTRÉE POLITIQUE : LES RENDEZ-VOUS DU MOIS D'AOUT ET DU MOIS DE SEPTEMBRE

Un **séminaire gouvernemental** est organisé lors du conseil des ministres le **4 septembre**. D'après la porte-parole, ce séminaire doit permettre « d'aborder en profondeur et en détails à la fois le calendrier du gouvernement pour les mois à venir et les principales réformes à l'ordre du jour du gouvernement et du Parlement ».

Plusieurs partis et clubs politiques ont tenu ou préparent leurs universités d'été au mois d'août et au mois de septembre :

- Les Journées d'été des **écologistes** organisées par EELV se sont tenues du 22 au 24 août à Toulouse.
- Les Universités d'été du **Parti Socialiste** avaient elles lieu du 23 au 25 août à La Rochelle
- L'Université d'été des **Républicains** est organisée le 31 août à La Baule. Différents événements sont également organisés tous le mois de septembre par les 3 candidats à la présidence du Parti en remplacement de Laurent WAUQUIEZ.
- Le **mouvement Radical** se réunit à Bordeaux du 30 août au 1^{er} septembre
- **Valérie PECRESSE**, présidente de la région Ile-de-France, fera sa rentrée le 31 août à Brive (Corrèze), avec son mouvement **Libres !**
- **Hervé MORIN**, président de la région Normandie et du mouvement les Centristes, animera sa traditionnelle fête de la pomme le 1^{er} septembre dans l'Eure, avec **Gérard LARCHER** et **François BAROIN**.
- **Xavier BERTRAND** participera à l'ouverture d'une antenne de son think-tank **La Manufacture** à Chaumont le 5 septembre
- **L'UDI** tiendra son université d'été du 5 au 7 septembre à Barcarès, dans les Pyrénées-Orientales
- **Bruno RETAILLEAU** organise une convention de son mouvement **Force Républicaine** le 8 septembre
- **Julien AUBERT** participera à la rentrée de son mouvement, Oser la France, le 7 septembre, à Lourmarin (Vaucluse)
- Le même week-end, **les jeunes LR** se réuniront au Touquet (Pas-de-Calais)
- L'Université de rentrée du **MODEM** aura lieu du 27 au 29 septembre à Guidel (Morbihan)

Dans le cadre de la préparation des municipales :

- Le **campus des Territoires de LREM** se tiendra du 7 au 8 septembre à Bordeaux
- **Christian ESTROSI** réunit son mouvement La France audacieuse, le vendredi 30 août, à Nice. Le même jour, des maires pro-Macron prévoient de se rassembler à Angers autour du maire **Christophe BÉCHU**.

Enfin, les groupes parlementaires organisent également leurs journées parlementaires annuelles :

- Les **groupes socialistes** les 4, 5 et 6 septembre **en Avignon**.
- Le **groupe LR** les 19 et 20 septembre **à Belfort**
- Les **UDI et indépendants** les 19 et 20 septembre **à Châlons-en-Champagne**,
- Les **communistes** les 19 et 20 septembre **à Saint-Etienne**
- Le **groupe MoDem et apparentés** les 19 et 20 septembre **à Saclay**
- Les **députés REM** seront en séminaire le 19 septembre **à Saint-Denis**.

VALEUR MONTANTE

Marine BRAUD
Conseillère au MTES



Ancienne responsable diplomatie verte chez WWF, elle rejoint le cabinet d'Elisabeth BORNE comme conseillère société civile et dialogue environnemental à compter du 2 septembre.

VALEUR MONTANTE

Christophe ROSSIGNOL
Directeur de Décider Ensemble



Nouveau Directeur du think tank de la participation Décider Ensemble, Christophe ROSSIGNOL est Secrétaire général de l'UDE et ancien conseiller presse, médias, relations institutionnelles de Jean-Vincent PLACE, secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification.

PERSONNALITE A SUIVRE

Valérie LETARD
(UC ECO Nord)



Secrétaire de la COM ECO et rapporteure de la mission de la filière sidérurgique dans la France du XXI^e siècle, elle a déclaré que la sidérurgie française « a besoin d'un ministre de l'Industrie » lors de la remise de son rapport le 9 juillet 2019.

PERSONNALITE A SUIVRE

Françoise GATEL
(UC LOIS Ile-et-Vilaine)
Mathieu DARNAUD
(LR LOIS Ardèche)



La commission des Lois du Sénat les a nommés Rapporteurs du projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, déposé au Sénat le 17 juillet 2019 dont l'examen devrait commencer au début du mois d'octobre.

PERSONNALITE A SUIVRE

Joseph ZIMET
Conseiller en communication de l'Elysée



BOCKEL au ministère de la coopération, puis à celui des anciens combattants.

Bernard CAZENEUVE



Avocat associé chez August Debouzy, l'ancien Premier Ministre a participé au pot de fin de session organisé par le groupe Socialiste au Sénat.

Absent à La Rochelle, il est attendu aux journées parlementaires du parti, début septembre en Avignon.